



commission supérieures douteuses

Par **benoit14**, le **09/04/2011** à **00:29**

bonjour,

travaillant dans l'immobilier pour un promoteur, j'ai été surpris par une vente de mon supérieur, il a vendu une maison avec 35 000 € de remise a un client, et s'est attribuer un chèque cadeaux de 5000 e au nom de sa femme pour pas qu'on sache que ça lui revienne. Généralement les chèques cadeaux sont destinés uniquement au client ...

Ca ressemble pas à de l'abus de bien sociaux ?
Que faire ?

Par **P.M.**, le **09/04/2011** à **15:22**

Bonjour,

Pour que cela y ressemble, il faudrait déjà que l'auteur soit actionnaire de l'entreprise...

Par **benoit14**, le **09/04/2011** à **15:25**

oui, enfin un salarié qui détourne de l'argent (il s'est lui même attribué la prime) pour le mettre au nom de sa femme ça s'appelle comment ?

Par **P.M.**, le **09/04/2011** à **16:33**

Merci pour votre attention...

En tout cas s'il n'est pas associé, ce n'est pas un abus de bien sociaux, cela pourrait éventuellement être qualifié en détournement ou vol mais il semble que celui qui est lèsé ce soit l'employeur...

Par **benoit14**, le **15/04/2011** à **19:18**

et comment y mettre fin ? je pense que la hiérarchie est mouillé également, à qui peut on en

parler ?
merci

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **20:21**

Bonjour,

Si vous même n'avez pas subi de préjudice, je ne vois pas quelle action judiciaire vous pourriez engager même si vous pouvez toujours en parler à qui vous voulez mais à condition de ne pas avoir en retour une plainte...